

---

## **PASS REBOND OCCITANIE - Volet Agriculture Agroalimentaire- Agritourisme - Transfo/Vente Directe Bois/Forêt**

---

### **Contexte et objectifs**

Dans un contexte de crise du Covid-19, la Région Occitanie a adapté et renforcé son accompagnement des entreprises pour la durée de la crise (jusqu'au 26/09/2020 ou jusqu'à la publication du décret de fin de crise sanitaire) en apportant des dispositions **au Pass Occitanie qui devient temporairement le Pass Rebond Occitanie.**

- **Les Pass Agro viti, Pass Agri Valorisation, Agri tourisme et Pass Bois sont "suspendus durant la période d'état d'urgence sanitaire.**
- Le Pass Rebond prend le relais pour les projets répondants aux critères de priorités et d'urgence. Les projets à plus longs termes seront traités dans les Pass / Contrat classiques dès qu'ils seront remis en place.

**Le Pass Rebond Occitanie a pour objectif de soutenir les projets de développement des entreprises afin d'anticiper la reprise économique suite à la crise sanitaire.**

La Région crée le Pass Rebond Occitanie - volet agriculture, agroalimentaire, bois pour soutenir les projets de développement des entreprises de ces secteurs.

Ce dispositif ne s'adresse pas aux entreprises du secteur tourisme et autres secteurs qui disposent de dispositifs dédiés (accessibles depuis la page d'accueil du Hub).

**L'esprit du dispositif = L'objectif est d'accompagner les exploitations et entreprises qui doivent poursuivre/terminer leurs investissements pendant cette période de crise ou qui ont des investissements imprévus et urgents à réaliser (1 an maximum à partir du vote de la subvention)**

**Le Pass Rebond est une mesure exceptionnelle qui a pour but d'accompagner l'adaptation à la crise et la relance.** Il s'appuie sur le cadre juridique temporaire notifié par la France auprès de la Commission Européenne qui prévoit 3 objectifs :

- ✓ aider les entreprises à faire face à leurs problèmes de liquidité et leur garantir un accès au financement ;
- ✓ préserver les emplois
- ✓ soutenir la lutte sanitaire contre le COVID-19.

Le Pass Rebond n'a pas vocation à financer des projets qui commenceront/se réaliseront plus tard.

**Bénéficiaires** : entreprises de 1 à 250 salariés ??? tu es sûr de ça ? les entreprises individuelles sans salariés sont bien aussi concernées ?!!

- **Critères** : Le Pass rebond Occitanie concernera des dossiers déjà déposés dans les services de la Région avec une possibilité de dépôt dématérialisé d'ici 15 jours. Pour déterminer les dossiers prioritaires, le critère de complétude dans la période de validité du dispositif Rebond pour être programmés sera étudié

**Dépenses éligibles** : les investissements doivent permettre de s'adapter à la crise, préparer la relance.

Dépenses d'équipement / Matériel : Le Pass Rebond sur la thématique Agri Valorisation a pour particularité d'accepter les dépenses de matériels d'occasion (achetés à des professionnels), le matériel roulant.

*Ex : caisson et véhicule frigorifique, atelier fabrication de yaourts...*

Les projets portés par des CUMA seront aussi éligibles. La mutualisation sera la bienvenue

Les autres formes de collectifs d'agriculteurs (type drives fermiers par exemple) peuvent être accompagnées par le Pass rebond thématique Agro Viti. En cas de difficulté d'éligibilité sur la thématique Agro Viti, leur basculement sera étudié sur l'enveloppe Agri Valorisation.

Dépenses immatérielles :

Par le biais de la plateforme solidarité Occitanie, une aide de 80€/semaine aux producteurs qui réalisent des livraisons (cf plateforme : dépôt en ligne à venir),

Pour l'émergence de projets collectifs, des dépenses immatérielles type frais de location de véhicules pour livraison sont possibles.

- La volonté politique est d'ouvrir le Pass Rebond à tous ceux qui ont des projets qui auraient pu rentrer dans les Pass Agri Valo ou Agri Tourisme avec dans le formulaire une question sur les impacts de la crise.
- **Les dossiers devront comporter les devis autorisation d'urbanisme pour être validés.**

## Nature et montant de l'aide

**Subvention de 100 000€ Maximum pour les exploitants agricoles** (5 fois le plafond d'aide FEADER à ce jour) : 200 000€ pour les entreprises.

**Avance possible sur demande de 50% de l'aide dès NOTIFICATION de l'attribution de l'aide**

**Taux d'aide :50%**

**Plancher : 5000€**

## Procédure :

**Dépôt en ligne dématérialisé prochainement sur le site :**

<https://hubentreprendre.laregion.fr/financement/pass-rebond-occitanie-volet-agriculture,-agroalimentaire,-bois>

**Dématérialisation sur portail uniquement** (aucun envoi de dossiers ne sera recevable)

- Les informations et dépôt en ligne se feront sur la [page du Hub entreprendre en Occitanie dédiée](#),
- Des informations et liens seront aussi incrémentés dans les pages des Pass Agro viti, agri valo, agri tourisme et Pass Bois pour rediriger vers le hub.
- La chambre régionale d'agriculture structure une FAQ Agri Valorisation et une FAQ Agritourisme pour centraliser les questions et les réponses afin de limiter les sollicitations en direct.
- La chambre d'agriculture pourra apparaître comme tuteur sur le site Région au même titre que les CCI et collectivités pour aider les agriculteurs au montage de leur dossier. Un profil Chambre pourra être créé, non encore développé à ce jour.